

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, lors du conseil précédent vous aviez adopté le principe de l'affectation de certains locaux du grand marché à usage de laboratoires de charcuterie.

Le problème qui se pose aujourd'hui est le suivant :

- Faisons-nous construire par Messieurs VIRACAOUNDIN et consorts en leur laissant l'utilisation des locaux pendant une durée à déterminer.
- Ou construisons-nous nous-mêmes et alors nous louons aux différents charcutiers du grand marché.

Je vous signale que la Société VIRACAOUNDIN serait vivement intéressée par ce laboratoire.

M. HOARAU. - Je crains qu'en louant ces chambres froides, la commune perde la maîtrise des locaux.

LE MAIRE propose deux solutions :

- 1°) - Laisser la Société VIRACAOUNDIN et consorts le soin de construire ce laboratoire.
- 2°) - Construire ce laboratoire aux frais de la Commune et le louer à une société

M. RIVIERE attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait qu'il a été visité, en compagnie de Messieurs HOARAU et POURQUIER, les lieux qui semblent ne pas correspondre au désir des services vétérinaires. Il opte pour la deuxième solution car il pense qu'il y aura moins de dégâts par l'utilisation du gaz dans les futures cuisines.

De l'avis de Monsieur HOARAU, il faudrait avoir une entrée spéciale pour les charcutiers qui désirent travailler de nuit.

LE MAIRE. - La construction par la Commune est à rejeter car nous manquons de fonds et cette affaire est urgente.

Après une très large discussion, le Maire propose qu'une Commission se réunisse et donne le plus rapidement possible une décision à ce sujet. Cette Commission pourrait être composée de MM. RIVIERE (Président), FONTAINE, BOYER et APAVOU.

La Commission s'engage à se réunir dans les meilleurs délais afin de fournir tous renseignements sur cette importante affaire.